

## CHAPITRE 19

---

# EMPLOI, INFORMALISATION, MARGINALISATION ? L'AFRIQUE DANS LA CRISE ET SOUS L'AJUSTEMENT, 1975-1995

**Jacques CHARMES**

*Directeur de recherche à l'ORSTOM, Paris*

L'Afrique a, de longue date, nourri le pessimisme des économistes et des politiques. Dès la période des Indépendances, elle était "*mal partie*" (Dumont, 1962) ; "*pouvait-elle même partir ?*" se demandait Albert Meister (1966) ; puis elle a été "*en panne*" (Giri, 1986) et sur notre "*planète des naufragés*" (Latouche, 1991), elle est sans doute le plus naufragé des continents, même si ce diagnostic nourrit un optimisme de régénération chez ce dernier auteur.

Le fait est qu'à l'aune des indicateurs habituels de la Banque mondiale (produit national brut, PNB) et du PNUD (indicateur de développement humain, IDH), on peut difficilement considérer que l'Afrique a réussi à partir, et encore moins à décoller. Certes, des progrès importants ont été faits dans les domaines de l'éducation et de la santé, mais on peut craindre qu'ils aient été remis en cause par les politiques d'ajustement, particulièrement restrictives. Les exceptions que l'on met parfois en exergue, comme Maurice ou le Botswana, sont des exemples trop peu représentatifs et significatifs pour en tirer des motifs d'espérer, et l'Afrique du Sud qui est bien un motif d'espérer est un cas trop particulier pour servir de modèle à venir.

Plutôt que mal parti, le continent serait même en régression avec un recul du PNB par tête (la croissance démographique étant plus rapide que la croissance économique). Finalement, l'Afrique serait en voie de marginalisation, sa part dans le commerce mondial n'ayant cessé de diminuer.

Son seul dynamisme serait démographique (à peine ou pas encore tempéré par l'épidémie de sida) et, pour les néo-malthusiens que nous sommes devenus, loin d'être un atout, ce dynamisme-là est un handicap. Un rapport récent affiche cependant une vue moins pessimiste des choses (OCDE, BAD, CILSS, 1994).

Dans ce contexte, le seul secteur économique ayant connu une constante et rapide progression est celui qu'il est convenu d'appeler le secteur informel. Au point même - et l'on ne peut nier le rôle essentiel qu'a joué la situation de l'Afrique à cet égard - qu'une définition internationale en a été adoptée qui recommande de suivre l'évolution de ce segment essentiel de la population active et du marché du travail. Mais, là encore, le dynamisme du secteur informel est habituellement perçu comme un pis-aller, un handicap ou une preuve de l'impasse dans laquelle se trouverait enfermé le continent. Mais cela reste à démontrer. N'est-ce pas l'imprécision même de nos instruments de mesure qui nous cache les résultats et la logique de ce mouvement apparemment brownien ?

Après un rappel des tendances démographiques et de l'évolution de la population active sur le continent africain, je présenterai la situation de l'emploi, du chômage et du secteur informel dans un certain nombre de pays dans les diverses régions d'Afrique. L'examen des niveaux et de l'évolution du PNB par tête me conduira ensuite à formuler un certain nombre de questions sur les tendances à l'œuvre dans le secteur informel, questions auxquelles il n'est guère possible aujourd'hui de répondre qu'en formulant des hypothèses : mais des hypothèses susceptibles d'expliquer et de comprendre pourquoi, en dépit du catastrophisme des analyses ambiantes, "*pourtant elle tourne*". L'Afrique tourne, le secteur informel lui permet de vivre et de survivre comme l'avaient écrit prémonitoirement Isabelle Deblé et Philippe Hugon en 1980. Deux études de cas (Bénin et Guinée) en fourniront l'illustration.

## I. TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE

Le tableau 1 rassemble quelques indicateurs démographiques estimés par les Nations Unies (PNUD, 1994 ; BIT, 1993). Les estimations de la population portent sur l'année 1992. En 1994, on dispose pour la plupart des pays du continent d'au moins deux recensements généraux de population réalisés à 10 ans d'intervalle qui permettent d'affiner les estimations et les projections. Dans chaque sous-région (Afrique sahélienne, côtière, centrale, orientale, australe) le tableau a été volontairement allégé d'un certain nombre de pays, trop petits ou dont la situation

**Tableau 1. Quelques caractéristiques démographiques des pays africains**

Région, Pays	Population (en millions)	Taux de croissance annuelle (%)		Part dans la population totale (%)		Taux de croissance urbaine (%)		Taux brut d'activité (%)	Taux de croissance de la population active	
		1960/1992	1992/2000	des < 15 ans	des urbains	1960/1992	1992/2000		1981/1990	1991/2000
<b>Afrique Sub-Saharienne</b>	<b>560,0</b>	<b>2,8</b>	<b>3,4</b>		<b>29</b>	<b>6,0</b>	<b>5,6</b>	<b>39</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>
<b>Afrique sahélienne</b>	<b>43,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2,9</b>	<b>47</b>	<b>27</b>	<b>5,5</b>	<b>5,6</b>	<b>41</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>
Mauritanie	2,1	2,4	2,8	44	50	9,8	5,3	33	2,8	3,2
Sénégal	7,8	2,8	2,7	47	41	3,5	4,4	34	1,9	2,1
Mali	9,8	2,6	3,1	46	25	4,4	5,2	32	2,6	2,8
Niger	8,3	3,2	3,2	50	19	7,4	6,7	51	2,4	2,7
Burkina-Faso	9,5	2,4	2,7	48	17	4,6	6,3	51	2,0	2,2
Tchad	5,9	2,1	2,8	41	34	7,1	5,4	37	1,9	2,1
<b>Afrique côtière</b>	<b>159,6</b>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>		<b>37</b>	<b>6,1</b>	<b>5,3</b>	<b>33</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>
Guinée	6,1	2,1	3,0		27	5,3	5,8	39	1,7	1,9
Côte d'Ivoire	12,9	3,9	3,5		42	6,5	5,5	39	2,6	2,6
Ghana	16,0	2,7	2,9		35	3,9	4,6	38	2,7	3,0
Togo	3,8	2,9	3,1	<b>50</b>	29	6,2	6,0	41	2,3	2,5
Bénin	4,9	2,5	3,0	<b>48</b>	40	7,4	5,0	35	2,1	2,6
Nigéria	115,9	2,7	3,1		37	6,3	5,4	31	2,7	2,9
<b>Afrique centrale</b>	<b>57,8</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>		<b>33</b>	<b>5,1</b>	<b>5,1</b>	<b>38</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>
Cameroun	12,2	2,6	2,8		42	6,5	5,7	39	1,9	2,3
Congo	2,4	2,8	2,9		42	3,6	4,9	40	1,9	2,4
Zaïre	40,0	3,0	3,1		29	4,8	5,0	37	2,3	2,6
Centrafrique	3,2	2,3	2,5		48	4,8	4,6	48	1,9	2,4
<b>Afrique de l'Est</b>	<b>106,3</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>	<b>47</b>	<b>18</b>	<b>6,9</b>	<b>6,5</b>	<b>42</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>
Éthiopie	53,1	2,5	3,0	<b>46</b>	13	4,8	5,8	41	1,9	2,2
Tanzanie	27,9	3,2	3,2	<b>46</b>	22	10,3	7,5	47	2,9	3,1
Kenya	25,3	3,5	3,3	<b>48</b>	25	7,7	7,0	40	3,5	3,7
<b>Afrique australe</b>	<b>48,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>		<b>49</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>37</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>
Afrique du Sud	39,9	2,6	2,3		50	3,2	3,2	38	2,8	2,8
Zambie	8,6	3,2	2,7		42	7,1	5,5	32	3,3	3,6
<b>Ensemble de l'Afrique</b>	<b>680,9</b>	<b>2,8</b>	<b>3,2</b>		<b>33</b>	<b>5,6</b>	<b>5,3</b>	<b>37</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>

Sources : PNUD, 1994, annexes statistiques, tableaux 17, 22 et 23 ; Nations Unies, 1994 ; pour les taux de croissance de la population active : BIT, 1993, annexe statistique n° 3.

politique récente a rendu aléatoires ou obsolètes les statistiques disponibles (Libéria, Rwanda, Somalie...).

En 1992, l'Afrique comptait 680 millions d'habitants et sa population dépassera les 850 millions en l'an 2000. Le taux de croissance annuel attendu pour la dernière décennie du siècle est extrêmement élevé : 3,2 % (3,4 % pour l'Afrique subsaharienne). Si l'on excepte l'Afrique australe (où la croissance, plus modérée, se décélère) et la Côte d'Ivoire et le Kenya (dont la croissance se ralentit après avoir atteint les niveaux très élevés de 3,9 et 3,5 %), presque partout le rythme de croissance annuel sera plus élevé dans la décennie 1990 qu'entre 1960 et 1992.

La proportion des moins de 15 ans varie de 40 à 50 %, ce qui donne une idée de la charge qu'ont à supporter les actifs, même si les taux d'activité des 10 à 14 ans sont beaucoup plus élevés que ne le montrent parfois les recensements. Quelques statistiques disponibles (tableau 2), prouvent qu'il est des cas où plus de la moitié de la classe d'âges est au travail, ce qui ne signifie pas que ces jeunes ne sont pas scolarisés, puisque, par exemple, près de 12 % des enfants de 10 à 14 ans scolarisés, sont également actifs occupés en Mauritanie (8 % en milieu urbain et 16 % en milieu rural, 10 % des garçons et 14 % des filles). Globalement, en Afrique subsaharienne, près de deux personnes sur cinq sont actives, les taux bruts d'activité (ou proportions de la main d'œuvre dans la population totale) tournent autour de 40 %.

**Tableau 2. Taux d'activité par sexe des 10-14 ans dans quelques pays africains (1980/91)**

Pays	Sexe	
	Garçons	Filles
Mauritanie	40,1	31,5
Sénégal	61,0	38,5
Mali	55,0	40,0
Tchad	59,2	18,7
Guinée	35,9	28,4
Centrafrique	23,1	28,1
Éthiopie	47,8	43,1

Source : BIT, 1993, tab. 4, p. 102 ; sauf pour la Mauritanie, ministère du Plan, 1993, tab. 16, p. 62.

Bien qu'inférieurs aux taux de croissance de la population totale pour l'ensemble de l'Afrique, aussi bien pour la période passée (1981-90) que pour la période actuelle (1991-2000), les taux de croissance de la population active sont très élevés et en augmentation (de 2,6 à 2,8 % pour l'ensemble du continent, de 2,5 à 2,7 % pour l'Afrique subsaharienne) alors que, dans le même temps, les restrictions dues à l'ajustement structurel réduisent les créations d'emplois salariés et les

réentions des classes d'âges scolaires dans le système éducatif, provoquant ainsi de profonds déséquilibres sur les marchés du travail. Les taux d'urbanisation sont plus faibles en Afrique sub-saharienne qu'en Amérique Latine ou en Asie : 37 % en Afrique côtière, 33 % en Afrique centrale, 27 % en Afrique sahélienne et surtout 18 % seulement en Afrique orientale mais, même alors, les taux de croissance urbaine ralentissent (6 à 5,6 % pour l'Afrique sub-saharienne), à l'exception de pays comme le Congo, le Zaïre, l'Éthiopie, la Guinée, le Ghana et le Mali.

## II. EMPLOI, CHÔMAGE ET SECTEUR INFORMEL

Moins de 40 % de la population africaine serait active, ce qui est nettement inférieur au taux observé pour l'ensemble des pays en développement (45 %). Cela est dû à l'extrême jeunesse de la population (même si l'âge d'activité y est moins élevé qu'ailleurs) et au fait que dans nombre de pays la main d'œuvre féminine est mal prise en compte. Ces deux facteurs ne sont pas complètement contre-balancés par le caractère rural et agricole de la population africaine qui, lui, joue dans le sens de taux d'activité élevés.

Alors que le début des années 1970 se caractérisait par des taux de chômage insignifiants (mais il en était alors de même en Europe, avant les chocs pétroliers), ce qui paraissait d'autant plus logique et normal que le chômage n'était pas indemnisé et que le salariat était peu développé, le nombre et la proportion des chômeurs ont considérablement augmenté quelque 20 ans plus tard, en milieu urbain tout au moins, alors même que le salariat ne s'est guère étendu et que la situation faite aux chômeurs n'a pas été modifiée. Comment expliquer dans ces conditions, des taux de chômage urbain couramment supérieurs à 10 %, dépassant même parfois 20 % (Cameroun) ou 30 % (Mauritanie) (tableau 3) ?

Tout d'abord, pendant de nombreuses années, la crise due aux chocs pétroliers a été atténuée dans les pays consommateurs de pétrole par des politiques d'endettement initialement indolores. Dans les pays pétroliers, par exemple en Afrique centrale, les revenus pétroliers eux-mêmes permirent d'ouvrir largement des recrutements dans la fonction publique. Il devint plus tard difficile de maintenir de tels niveaux de recrutement, avec la baisse des cours et la hausse des taux d'intérêt. Dans la plupart des pays, les administrations, les entreprises publiques, et même le secteur privé moderne, embauchèrent à tour de bras les jeunes diplômés, ou d'autres qui l'étaient moins. Dans certains pays, l'embauche des jeunes diplômés était automatique et constituait même un droit pour ceux qui ne trouvaient pas à s'employer ailleurs (en Guinée, par exemple, et d'une façon générale dans les pays qui se réclamaient du socialisme) ; dans d'autres où l'idéologie libérale prévalait,

c'était le plan et le budget de l'État qui s'efforçait de prévoir un nombre suffisant de recrutements pour absorber l'essentiel des effectifs des promotions sortantes. Parfois, les capacités d'absorption étaient tellement insuffisantes par rapport au flux des sortants que des files d'attente ont été instituées.

Peu ou prou, tous les pays appliquèrent un tel système dont le revers fut d'instaurer dans la mentalité des jeunes scolaires et étudiants, tout comme dans celle des familles qui les y poussent l'idée d'un droit à l'emploi dans la fonction publique pour tous ceux qui avaient été formés à l'école, et *a fortiori* dans l'enseignement supérieur.

Il s'en est suivi, parfois avec retard, une diminution drastique des salaires réels dans la fonction publique. Certains pays ont pu, grâce à la rente pétrolière, maintenir plus longtemps un niveau de salaire assez élevé mais, tout récemment, le Cameroun, par exemple, a finalement dû réduire les salaires des 3/4. Avec des recettes budgétaires étriquées et en forte diminution ce n'est qu'à ce prix qu'il était possible d'entretenir un nombre important d'employés publics. Le tableau 4 montre la situation des emplois administratifs dans quelques pays de la région en 1987.

Le rapport entre le nombre de fonctionnaires et la population totale traduit bien la réalité de cette politique. Au Sahel, c'est en Mauritanie que le rapport est le plus élevé (11 p. mille). C'est aussi dans ce pays qu'aujourd'hui le taux de chômage urbain est le plus important (32 %). En Afrique centrale, le rapport de 14 p. mille au Cameroun va également de pair avec un taux de chômage élevé (25 %).

On voit aussi que les salaires publics sont les plus élevés par rapport au PIB par tête dans les pays sahéliens les plus pauvres, mais le niveau des salaires est le plus élevé en Côte d'Ivoire et au Sénégal, ainsi qu'au Cameroun et au Congo. La masse salariale restait, dans ces pays, proche du tiers du budget de l'État sauf au Sénégal et au Congo où elle atteignait respectivement 48 % et 62 %.

Le décalage progressif entre les revenus salariaux du secteur public et la productivité attendue du travail ainsi rémunéré a tendu à aligner cette dernière sur le niveau du salaire consenti. Autrement dit, le salaire public n'est devenu qu'une faible partie du revenu familial, au profit de la pluri-activité du fonctionnaire ou des membres de son ménage, ou encore des revenus occultes tirés de la privatisation de l'État, c'est-à-dire de la mise en coupe réglée des services publics par leurs agents, à travers des pratiques clientélistes rémunératrices.

Malgré le peu d'attrait que peuvent désormais représenter les rémunérations de la fonction publique, l'emploi administratif en tant que tel est resté attractif parce qu'il est devenu une sorte d'indemnité toujours bonne à prendre, donnant accès aux pratiques clientélistes, assurant une couverture sociale et permettant toujours l'exercice d'une seconde activité à titre privé.

**Tableau 3. Caractéristiques de la population active dans les diverses régions d'Afrique**

Région, Pays	Population (millions)	Population active		Part de la population urbaine dans la population totale	Taux de chômage urbain* (%)	Part (%) du secteur informel dans		
		Effectifs	Part dans la population totale (%)			la population active totale	la population active non agricole	
							années 80	années 90
<b>Afrique sub-saharienne</b>	<b>560,0</b>	<b>218,4</b>	<b>39</b>	<b>29</b>				
<b>Afrique sahélienne</b>			<b>41</b>	<b>27</b>				
Mauritanie	2,1	0,7	33	50	33	36	69	75
Sénégal	7,8	2,7	34	41		20	76	
Mali	9,8	3,1	32	25	10	22	63	79
Niger	8,3	4,2	51	19		7	63	
Burkina-Faso	9,5	4,8	51	17		5	70	
Tchad	5,9	2,2	37	34		11		74
<b>Afrique côtière</b>			<b>33</b>	<b>37</b>				
Bénin	4,9	1,7	35	40	10	41		93
Guinée	6,1	2,4	39	27	12	14	64	72
<b>Afrique centrale</b>			<b>38</b>	<b>33</b>				
Cameroun	12,2	4,8	39	42	25			
Zaïre	40,0	14,8	37	29		18	60	
<b>Afrique de l'Est</b>			<b>42</b>	<b>18</b>				
Kenya	25,3	10,1	40	25	16	15		61
Tanzanie	27,9	13,1	47	22		16		
<b>Ensemble de l'Afrique</b>	<b>680,9</b>	<b>251,9</b>	<b>37</b>	<b>33</b>				

\* dernière année disponible.

\*\* taux de chômage pour Yaoundé seulement, 1992.

Tableau 4. Emplois et rémunérations dans la fonction publique de quelques pays africains, en 1987

Région, Pays	Effectifs de la fonction publique (en milliers)	Nombre de fonctionnaires pour 1 000 habitants	Masse salariale (en milliards de FCFA)	Recettes budgétaires hors dons (en milliards FCFA)	Part de la masse salariale dans des recettes budgétaires	Coûts salariaux moyens par mois et par personne (en milliers de FCFA)	Coût salarial moyen rapporté au PIB par tête
<b>Afrique Sub-saharienne</b>							
<b>Afrique sahélienne</b>							
Mauritanie	20	11,1	17	62	28	72	5,5
Sénégal (1)	66	9,4	120	251	48	151	9,0
Mali	45	5,8	39	89	44	73	11,6
Niger	33	4,9	28	76	37	71	8,7
Burkina-Faso	30	3,5	28	76	36	78	15,4
Tchad	23	4,3	11	19	58	42	11,9
<b>Afrique côtière</b>							
Guinée	60	10,5	15	60	25	21	2,5
Côte d'Ivoire	85	8,0	284	858	33	278	11,4
Ghana	300	22,1	54	157	34	15	1,6
Togo	32	10,7	34	89	38	89	8,6
Bénin	45	11,0	43	55	78	80	8,2
<b>Afrique centrale</b>							
Cameroon	152	13,9	258	765	34	141	4,6
Congo (1)	57	27,0	84	136	62	123	4,8
Zaïre	440	13,3	54	232	23	10	2,4
Centrafrique (2)	22	8,0	25	38	66	94	9,7
Sources : Banque mondiale.							
(1) Militaires compris.							
(2) Côtisations sociales incluses.							

Les taux de chômage les plus élevés s'observent en Mauritanie (32 %) et au Cameroun (25 %). Dans chacun de ces cas, on comprend que pour un actif (jeune en général), le fait de se déclarer sans travail prend ses racines dans la situation telle qu'elle est vécue actuellement et dans le processus qui y a conduit :

- en Mauritanie, pays où sédentarisation et urbanisation sont intervenues sur une période assez brève, l'emploi dans l'administration était recherché prioritairement parce qu'il constituait, jusqu'aux récents ajustements, un débouché relativement ouvert permettant en outre de faire jouer à plein les relations de parenté,
- au Cameroun, pays bénéficiant d'une rente pétrolière, le niveau élevé des salaires publics ne pouvait qu'attirer une population dont les taux d'alphabétisation et de scolarisation sont élevés (respectivement 57 et 52 % contre 51 et 35 pour l'Afrique sub-saharienne). On peut penser que la réduction brutale récente des salaires publics aura eu un effet dépressif sur le taux de chômage, car la diminution des ressources des ménages qui en résulte se sera traduite par une diminution des attentes des jeunes et donc du chômage d'insatisfaction ; beaucoup, poussés par la nécessité, en viennent à considérer que les petites activités qu'ils entreprennent sont en définitive les formes d'emploi plus ou moins stables auxquelles ils sont en mesure de prétendre. C'est ce que confirment les résultats du second passage de l'enquête DIAL/DSCN sur Yaoundé : le taux de chômage y est tombé de 25 % en 1993 à 18 % en 1994.

En fait, la durée du chômage toujours élevée (3 ans et demi à Yaoundé, plus de 2 ans pour 72 % des chômeurs à Cotonou et Parakou au Bénin, etc.) signifie que le chômage est interprété comme l'absence d'un emploi stable et rémunéré et non pas comme l'absence d'exercice d'activités occasionnelles ou informelles.

Si la signification de taux de chômage élevés reste donc une insatisfaction devant le type d'emplois offerts sur les marchés du travail urbains et une persistance à considérer que l'emploi salarié reste encore et toujours, sinon une ambition, du moins une aubaine à laquelle on essaie encore de croire, un tel état d'esprit peut très vite évoluer avec la disparition du mirage.

Tout d'abord, les taux peuvent diminuer de près d'un tiers lorsqu'une investigation un peu plus poussée permet de découvrir (et permet à l'intéressé d'admettre) l'existence d'activités informelles rémunératrices. Ainsi, au Mali en 1989, le taux de chômage déclaré de 9,9 % en milieu urbain, passe à 6,7 % lorsqu'on le mesure en terme d'absence totale d'exercice (ne serait-ce qu'une heure) d'activité rémunératrice durant la semaine qui précède l'enquête. De même au Bénin en 1993, pour un taux de chômage déclaré, en milieu urbain, de 10,1 %, le taux de chômage réel tombe à 6,3 %.

On verra par exemple ci-dessous (section IV) qu'avec la dévaluation du franc CFA, au Bénin, alors que le taux apparent de chômage urbain augmentait (de 10,1 à 12,2 %) de 1993 à 1994, le taux réel, lui, s'effondrait de 6,3 à 1,8 % !

Ainsi l'augmentation importante et récente des taux de chômage est le signe de la montée de l'insatisfaction d'une jeunesse dont le niveau d'instruction s'est élevé, en dépit des aléas et des incertitudes de la scolarisation, une jeunesse ainsi rendue moins apte, selon toute apparence, à se lancer dans l'initiative privée du secteur informel, seule issue réelle dès lors que les programmes d'ajustement structurel ont fermé les portes de la fonction publique et du secteur public et que le retour à la terre est encore moins envisageable. Mais cette insatisfaction manifeste (et clairement manifestée) n'empêche pas un certain pragmatisme puisque les taux de chômage réels sont bien plus faibles que les déclarations spontanées ne le laissent apparaître et qu'un choc, de grande ampleur il est vrai, tel que la dévaluation du franc CFA, parvient même à les réduire au minimum. C'est dire que les évaluations de l'emploi dans le secteur informel, pour élevées qu'elles soient, sont en fait des sous-estimations proportionnelles à la différence entre taux de chômage apparent et taux de chômage réel.

En dépit de cette sous-estimation intrinsèque, l'emploi dans le secteur informel atteint des niveaux extrêmement élevés (tableaux 3, 5 et 6).

L'intérêt des évaluations du secteur informel présentées dans ces tableaux provient de l'unicité et de l'homogénéité de la méthode qui a été mise en œuvre pour y parvenir : cette démarche, identique d'un pays à l'autre, consiste à comparer les sources exhaustives de la population active (recensements, enquêtes de ménages) avec les sources de l'enregistrement (qui peuvent être variables selon les pays, en fonction de leur fiabilité, de leur exhaustivité, et évidemment de leur disponibilité). L'estimation du secteur informel, qui en résulte équivaut au solde de l'emploi non enregistré. Ainsi, par exemple, la source de l'enregistrement (fichier fiscal, ou fichier des entreprises suivies par les services de comptabilité nationale, ou fichier de la sécurité sociale) permet de retrancher des effectifs recensés dans les sources exhaustives, les emplois qui relèvent des entreprises ayant le statut de sociétés, ou tenant une comptabilité complète, ou enregistrant leurs salariés : il en résulte un solde qui correspond bien à l'emploi non enregistré au sens de la définition internationale. Car cette méthode donne des estimations assez conformes à la définition internationale du secteur informel adoptée à Genève, par la XV<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, en janvier 1993.

Selon les termes de cette définition, le secteur informel comprend l'ensemble des unités économiques non érigées en sociétés ou ne tenant pas de comptabilité complète et constituées par des *entreprises familiales* (n'employant pas de salariés permanents) ou des *micro-entreprises* (employant des salariés permanents non enregistrés ou en-dessous d'un certain seuil de taille), le critère du non

**Tableau 5. Évolution de la part (%) du secteur informel dans la population active occupée non agricole, selon les années d'estimation**

Région, Pays	1976	1977	1980	1983	1984	1985	1988	1989	1990	1991	1993
<b>Afrique Sub-saharienne</b>											
<b>Afrique sahélienne</b>											
Mauritanie			69				75				
Sénégal			76								
Mali	63							79			
Niger		63									
Burkina-Faso						70					
Tchad											74
<b>Afrique côtière</b>											
Bénin											93
Guinée					64					75	
<b>Afrique centrale</b>											
Zaïre				60							
<b>Afrique de l'Est</b>											
Kenya									61		
Sources : estimations de l'auteur à partir d'une analyse comparative des sources nationales.											

**Tableau 6. Quelques caractéristiques du secteur informel dans divers pays africains (années les plus récentes disponibles)**

Région, Pays	Effectifs en milliers	Part de la population active non agricole (%)	Part (%) dans le secteur informel			
			des villes	du secteur manufacturier	de la micro- entreprise	du sexe féminin
<b>Afrique Sub-saharienne</b>						
<b>Afrique sahélienne</b>						
Mauritanie (1988)	159	75		15		20
Sénégal (1980)	482	76		17	5	
Mali (1989)	745	79	57	47	18	54
Niger (1977)	90	63			8	
Burkina-Faso (1985)	222	70	53	29		46
Tchad (1993)	311	74	57	12	7	52
<b>Afrique côtière</b>						
Bénin (1993)	839	93			5	
Guinée (1991)	377	75	81	37	5	26
<b>Afrique centrale</b>						
Zaïre (1984)	1889	60		23	26	
<b>Afrique de l'Est</b>						
Kenya (1990)	1887	61				
Sources : Estimations de l'auteur à partir d'une analyse comparative des sources nationales.						

enregistrement de ces unités pouvant en outre être éventuellement pris en compte comme critère d'inclusion.

Ainsi défini et moyennant quelques hypothèses et approximations, le secteur informel comprenait selon les pays 20 à 75 % de la population active non agricole dans les années 1980, la plupart des pays se concentrant entre 35 et 70 %. Dans les années 1990, ces taux vont de 25 à 90 % ou, en éliminant les extrêmes pour resserrer la fourchette, de 40 à 80 %. Par pays, on constate des évolutions de 6 à 15 points, le minimum étant observé en Mauritanie, et le maximum au Mali (tableau 3 et 5).

De 1975 à 1993, le poids du secteur informel s'est considérablement accru dans tous les pays, consacrant son rôle d'absorption de la main-d'œuvre excédentaire sur le marché du travail, et ceci dans une période où le secteur moderne (public, mais aussi privé) voyait progressivement ses capacités réduites sous l'effet de la crise puis de l'ajustement.

Dans l'ensemble de la population active, la proportion de l'emploi informel varie de 6 % (Burkina Faso) à 36 % (Mauritanie), dépendant en grande partie du taux d'urbanisation plus ou moins élevé (respectivement 17 et 50 % pour les deux pays cités). Ainsi, en terme de population active non agricole le seuil des 50 % d'emplois informels est généralement franchi, et en terme de population active totale (agriculteurs inclus), le seuil aura tendance à s'élever rapidement avec l'urbanisation (qui, même si elle se ralentit légèrement, reste particulièrement rapide). Par ailleurs si l'on adopte une conception extensive du secteur informel en y incluant le secteur primaire, c'est évidemment la plus grande part de la population des pays de la région qui dépend de ce type d'activités pour vivre.

Le tableau 6 présente un certain nombre de caractéristiques globales du secteur informel. Tout d'abord, la dimension urbaine du phénomène apparaît importante puisque partout la part urbaine de l'emploi informel est supérieure à 50 %. Elle s'élève même à plus de 80 % dans le cas de la Guinée.

C'est également un secteur à dominante tertiaire (commerce et services) puisque les activités de production (essentiellement manufacturières) y occupent en général moins de 50 % des effectifs. Dans certains pays (Tchad, Mauritanie, Sénégal), cette prédominance du tertiaire informel est écrasante. Le Zaïre et le Burkina Faso se situent à un niveau intermédiaire (avec 23 et 29 % d'activités manufacturières) alors que le Mali et la Guinée se caractérisent par un secteur informel productif relativement important (47 et 37 % respectivement).

La proportion des femmes dans le secteur informel est également très variable, mais elle dépend évidemment de la qualité de l'observation de l'activité féminine. Seuls le Tchad et le Mali se situent au-dessus du seuil de 50 % (avec des proportions de femmes à hauteur de 52 et 54 % respectivement). Le Burkina Faso se situe à un

niveau intermédiaire avec un taux de 46 %. Enfin la Mauritanie et la Guinée sont à des niveaux plus faibles (20 à 26 %).

D'autre part, la proportion des micro-entreprises, assimilées à l'emploi salarié dans le secteur informel, est en général très faible (5 % au Bénin et en Guinée, 7 à 8 % au Tchad et au Niger, 18 % au Mali et 26 % au Zaïre). D'une façon générale cette catégorie reste assez limitée ce qui pose le problème des potentialités d'accumulation du secteur ; sa relative importance au Mali et au Zaïre ne fait qu'illustrer la faible emprise de l'État et de l'administration sur des entreprises qui, dans des conditions politiques différentes, seraient enregistrées.

Toutefois, ce profil du secteur informel à dominante urbaine, tertiaire et masculine peut être complètement remis en cause par la prise en compte des activités secondaires. L'exemple du Burkina Faso est de ce point de vue intéressant : la mesure des activités secondaires effectuée lors du recensement de la population de 1985 permet de voir qu'en terme d'emplois (et non plus d'actifs), le secteur informel y devient à dominante rurale, manufacturière et féminine (tableau 7).

**Tableau 7. Le secteur informel au Burkina Faso, selon l'approche par les actifs et selon l'approche par les emplois (pluri-activité)**

Catégories d'actifs	Activité principale		Activité secondaire		Ensemble	
	en milliers	%	en milliers	%	en milliers	%
Urbain	120	55	13		133	
Rural	100		652	98	752	85
Hommes	130	59	145		275	
Femmes	90		520	78	610	69
Production	55		405	61	460	52
Tertiaire	155	71	260		425	
Total Secteur informel	220	100	665	100	885	100
Part (%) dans la population active totale	5,5				18	
Part (%) dans la population active non agricole	70,0				90	

Source : Charmes, 1990.

On réalise ainsi le changement complet de perspectives qu'introduit la pluri-activité dont le rôle soupçonné reste largement sous estimé, aussi bien pour ce qui concerne la fonction que tiennent les femmes d'une part, le secteur informel d'autre part, dans le processus d'adaptation des ménages aux conséquences de l'ajustement.

### III. L'INFORMALISATION CONDUIT-ELLE NÉCESSAIREMENT À LA MARGINALISATION ?

Si l'on peut tenir désormais pour avérée la croissance considérable qu'a connue le secteur informel au cours des 20 dernières années, en termes d'actifs et d'emplois, et si l'on met en rapport cette observation avec la croissance lente ou la stagnation de la production, et la décroissance du PNB par tête, on peut légitimement se demander si une telle évolution ne correspond pas simplement à des stratégies de survie et à terme, sinon déjà aujourd'hui, à une marginalisation des économies africaines.

Le tableau 8 présente les niveaux et évolutions respectives du PNB, de la population et du PNB par habitant.

En Afrique sub-saharienne (sauf au Tchad qui se relevait d'une longue période de guerre, au Niger et en Afrique du Sud), la croissance du PNB (2,6 %) a constamment été inférieure à celle de la population (2,8 %) et ainsi la plupart des pays de la région ont connu une quasi-stagnation ou, le plus souvent, une décroissance du PNB par tête (- 1,1 % par an sur la période 1980-1991).

Le taux de croissance économique (2,6 %) reste cependant légèrement supérieur au taux de croissance de la population active (2,5 %), ainsi la productivité moyenne du travail n'aurait-elle pas diminué au cours de la période, elle se serait même légèrement améliorée, surtout si l'on considère que le taux de chômage s'est aggravé. Toutefois le risque est grand que cette tendance s'inverse au cours de la décennie 1990, alors que les perspectives de croissance économique restent sombres et que le taux de croissance de la population active devrait passer à 2,7 % par an. Et, au demeurant, un tel niveau de productivité ne suffit pas à maintenir le niveau de vie d'une population totale en croissance plus rapide que la population active.

Certes on peut légitimement considérer que les PNB sont sous-estimés et qu'ils auront tendance à l'être de plus en plus avec l'accroissement d'un secteur informel dont, par définition, la comptabilité nationale saisit mal la contribution à la formation du PNB : il n'est pour en juger, que de constater la relation inverse entre PNB par tête et proportion de l'emploi dans le secteur informel (les pays d'Afrique du Nord, à revenu intermédiaire, ont des taux d'emploi dans le secteur informel inférieurs à 60 % pour des PNB par tête supérieurs à 1 000 dollars, alors que les pays les moins avancés atteignent des taux d'emploi informel supérieurs à 70 %).

Tableau 8. Grandes tendances du produit national, de la population, et du PNB par habitant

Régions, Pays	PNB en 1991 (milliards de dollars)	Taux annuel de croissance	Croissance démographique		PNB par habitant		
					en 1991 (dollars)	Taux annuel de croissance	
			1980-91	1960-92		1981-90	1965-80
<b>Afrique Sub-saharienne</b>	260,0	2,6	2,8		540	1,5	-1,1
<b>Afrique sahélienne</b>			2,6				
Mauritanie	1,1	0,6	2,4	2,7	510	-0,1	-1,8
Sénégal	2,8	2,5	2,8	3,0	270	2,1	-0,1
Mali	2,5	-0,9	2,6	3,3	310	-2,5	-4,1
Niger	2,8	4,0	3,2	2,6	290	1,7	1,2
Burkina-Faso	5,6	2,9	2,4	2,8	730	-0,5	0,1
Tchad	1,2	6,3	2,1	2,2	210	-1,9	3,8
<b>Afrique côtière</b>			2,8				
Guinée	2,8		2,1	2,6	500	1,3	
Côte d'Ivoire	8,9	0,3	3,9	3,9	680	2,8	-4,6
Ghana	6,4	3,1	2,7	3,4	420	-0,8	-0,3
Togo	1,5	1,8	2,9	3,0	410	1,7	-0,9
Bénin	1,9	2,1	2,5	2,9	380	-0,3	-2,3
Nigéria	33,7	1,4	2,7	3,3	350	4,2	
<b>Afrique centrale</b>			2,9				
Cameroun	10,4	2,1	2,6	2,9	860	2,4	-1,0
Congo	2,7	3,1	2,8	2,9	1040	2,7	-0,2
Zaire	8,1	1,6	3,0	3,3		-1,3	
Centrafrique	1,2	1,2	2,3	2,7	410	0,8	-1,4
<b>Afrique de l'Est</b>			2,9				
Éthiopie	6,4	1,5	2,5	3,6	120	0,4	-1,6
Tanzanie	2,8	2,0	3,2	3,4	120	0,8	-0,8
Kenya	8,6	4,1	3,5	2,5	340	3,1	0,3
<b>Afrique australe</b>			2,7				
Afrique du Sud	102,1	3,3	2,6	2,5	2540	3,2	0,7
Zambie	3,4	0,7	3,2	3,6	420	-1,2	
<b>Ensemble de l'Afrique</b>	385,5		2,8				

Sources : PNUD, 1994, annexes statistiques, tableaux 18, 23, 27 ; BIT, 1993, tableau III, p. 100.

En définitive, s'il n'est pas tout pas fait sûr que les niveaux de vie ont diminué, il est certain qu'ils ont au moins stagné et, en tout état de cause, pris du retard par rapport aux autres régions du monde.

La question de la marginalisation doit cependant être examinée à la lumière des revenus tirés des activités économiques du plus grand nombre, et, en l'occurrence, principalement des activités informelles.

La question se pose dans les termes suivants : puisqu'un nombre toujours plus grand d'actifs entre dans le secteur informel et que le PNB augmente faiblement ou stagne, c'est donc que les revenus moyens tirés de ces activités tendent à diminuer. La forte concurrence qu'induirait des entrées massives dans le secteur serait encore exacerbée par la diminution brutale du pouvoir d'achat des salariés (et des salariés publics en particulier), suite aux déflations d'effectifs, aux restructurations des entreprises publiques et aux diminutions de salaires, décidées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

De ce double mouvement d'entrées massives et de restriction du pouvoir d'achat des salariés, résulterait une marginalisation des participants du secteur informel : en somme, la concurrence tendrait à établir dans ce secteur un équilibre du minimum de subsistance.

Au niveau macro-économique, ce mécanisme peut se trouver contrecarré par le fait que les restrictions budgétaires et la réduction de la masse salariale distribuée par l'État et le secteur public, si elles tendent effectivement à diminuer la demande, ont aussi pour objectif de limiter le déficit public et de réorienter les dépenses publiques vers des emplois plus productifs. À l'échelle nationale, il s'agit bien d'inverser les termes de l'échange entre consommateurs urbains et producteurs agricoles, de sorte que la diminution de la demande des salariés peut être contrebalancée par une augmentation du pouvoir d'achat de la population rurale ou des centres semi-urbains.

D'autres facteurs peuvent jouer pour atténuer ou même annihiler l'effet déflationniste de la réduction de la masse salariale distribuée par l'État : l'augmentation de la vitesse de circulation de la monnaie, l'apurement des dettes et leur redistribution (questions sur lesquelles on ne dispose que de peu d'études jusqu'à présent), le recours accru (ou maintenu en dépit de la dévaluation du franc CFA) au commerce transfrontalier.

Existe-t-il néanmoins des indications tendant à montrer que les revenus tirés des activités informelles ont décliné au cours de la période récente ? Les tableaux 9 et 10 résument les données disponibles sur les revenus informels de la période 1975-84. À l'époque où cette synthèse a été faite les données disponibles portaient sur le seul secteur informel moderne, au sens de modernisable, c'est-à-dire sur les petites entreprises (familiales et micro-entreprises) localisées dans des établissements (et à l'exclusion du commerce), et sur les seules capitales. Ce segment du secteur

informel ne représente en général guère que 20 à 30 % des unités économiques du secteur. Les données tunisiennes sont nationales et portent sur l'ensemble des petites entreprises ; en outre pour Niamey, Lagos et Kano, on dispose de données sur le commerce non sédentaire (c'est-à-dire les petits vendeurs de rue), donc sur une fraction importante du secteur informel non localisé (qui comprend en outre le travail à domicile et le travail ambulante).

**Tableau 9. Revenus des entrepreneurs du secteur informel  
dans quelques pays africains  
(en multiples du salaire minimum légal)**

Pays	Villes	Année	Production	Commerce	Services	Ensemble	Commerce non sédentaire
Tunisie	Ensemble	1981-82	5,1 (3,0)	4,4 (2,6)	8,9 (5,2)		
Mauritanie	Nouakchott	1977	5,8		6,0	5,9 (1,6)	
Sénégal	Dakar	1977				1,5	
Mali	Bamako	1978	5,8		5,1	5,4	
Niger	Niamey	1982	8,8	6,2	8,7	7,7	4,2
Sierra Léone	Freetown	1978	2,5	1,9	2,3	2,1	
Ghana	Kumasi	1976-77	6,5				
Togo	Lomé	1977	3,6		2,9	3,2	
Nigéria	Lagos	1978					2,6
	Kano	1978					1,8
Cameroun	Yaoundé	1978	5,5		5,0	5,3	
Centrafrique	Bangui	1982	4,3	1,3	2,7	1,7	

Source : Charmes, 1990 ; Charmes 1994.

N.B. Les chiffres entre parenthèses sont exprimés en multiples du salaire moyen dans le secteur moderne.

Précisons enfin que les enquêtes tunisiennes et nigériennes (Niamey) ont mis en œuvre des méthodes indirectes de collecte des données sur les résultats de l'activité qui ont permis de montrer que les déclarations directes étaient en moyenne sous-estimées de moitié. Ainsi s'explique le niveau plus élevé des revenus observés dans ces deux pays, alors que le champ des enquêtes y est plus large.

Même si les moyennes peuvent cacher de fortes dispersions (les disparités sont les plus importantes entre branches d'activité, particulièrement dans le commerce où existe une hiérarchie des produits), elles donnent cependant une idée claire de la hiérarchie des revenus. Au tournant des années 1970 et des années 1980, les revenus des petits entrepreneurs du secteur informel étaient nettement supérieurs au salaire minimum légal, et même au salaire moyen du secteur moderne dans les pays où ceux-ci n'étaient pas artificiellement élevés. Même les petits commerces de rue rapportaient 2 à 4 fois plus que le salaire minimum et les intéressés déclaraient, pour

leur plus grand nombre, qu'ils n'étaient pas à la recherche d'un emploi salarié, mais plutôt d'un local où exercer leur activité sur une base plus stable.

Quant aux salaires (tableau 10), qui concernent une petite fraction de l'emploi informel (correspondant aux micro-entreprises), ils étaient d'une façon générale proches du salaire minimum légal, pour peu qu'on exclue de la statistique, les apprentis et les aides familiaux.

**Tableau 10. Salaires moyens versés par les entrepreneurs du secteur informel de quelques pays africains (en multiples du salaire minimum légal). Apprentis et aides familiaux exclus**

Pays	Villes	Année	Production	Commerce	Services	Ensemble
Mauritanie	Nouakchott	1977	1,4		1,9	1,7
Mali	Bamako	1978	1,8		1,2	1,5
Niger	Niamey	1982	1,2	0,8	0,8	1,0
Togo	Lomé	1977	1,1		1,0	1,1
Cameroun	Yaoundé	1978	1,4		1,4	1,4
Tanzanie	Dar es Salam	1982	0,9			

Source : Charmes, 1990 et Charmes, 1994.

Dix à quinze ans plus tard, que sait-on de l'évolution des revenus salariaux et non salariaux dans le secteur informel ?

Au cours de la dernière période, les méthodes d'enquêtes sur le secteur informel se sont profondément modifiées. On privilégie aujourd'hui, dans le sens des recommandations de la XV<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, une approche par les enquêtes auprès des ménages. Cela présente l'avantage de couvrir l'ensemble des segments du secteur informel et plus seulement les petites entreprises, mais cela entraîne aussi l'inconvénient de rendre plus difficiles les comparaisons car l'étroitesse des échantillons ne permet pas toujours de distinguer les divers segments, notamment lorsqu'on veut croiser revenu, branche d'activité et statut. Par ailleurs la lourdeur des enquêtes empêche de développer les méthodes indirectes et les risques de sous-estimation sont ainsi plus importants.

De ce fait les données, peu nombreuses, sont ténues.

Jan Vandemoortele (1991) donne des indices de la chute des salaires réels pour l'Afrique sub-saharienne dans les années 1980 : partant de 100 en 1980 l'indice est tombé à 78 au Niger en 1988, à 77 au Kenya en 1987, à 80 au Ghana en 1985.

Au Bénin en 1993 (Charmes *et al.*, 1993), dans les villes de Cotonou et Parakou, le revenu mensuel médian des indépendants se situe aux alentours de 10 000 francs CFA (en baisse par rapport à 1992 où il se situait à 13 000 francs

CFA), alors que pour les salariés informels, il se situe à plus de 30 000 francs CFA (en hausse par rapport à 1992 où il se situait à 25 000 francs CFA) et à plus de 50 000 francs CFA pour les salariés du secteur formel, contre 45 000 francs CFA en 1992. Ainsi les revenus salariaux formels et informels sont en hausse alors que les revenus des indépendants sont en baisse.

L'enquête de Yaoundé (DIAL, DSCN, 1993) permet de savoir que les patrons du secteur informel (micro-entreprises que l'on assimilera *grosso-modo* aux entreprises avec local, résultat comparable à celui de 1978) percevaient, toutes activités confondues, un revenu mensuel de 67 000 francs CFA, soit 2,7 fois le salaire minimum, ce qui représenterait une diminution de moitié par rapport à 1978 ; alors que pour l'ensemble des petits entrepreneurs (indépendants à domicile compris), ce coefficient s'élevait à 1,3 fois le salaire minimum.

Cependant de telles preuves empiriques d'une marginalisation de l'informel sur Yaoundé, sont fragilisées par la spécificité du cas présenté : Yaoundé est une capitale administrative, et non économique, et le poids de l'emploi salarié public y est évidemment beaucoup plus fort qu'à l'échelle de l'ensemble du milieu urbain et, *a fortiori*, de l'ensemble national où des compensations doivent nécessairement s'opérer avec le milieu rural.

S'il semble exister de sérieux indices de la baisse des revenus informels (au niveau macro-économique, cela n'est guère apparent jusqu'en 1991, mais on peut penser à une forte accélération depuis cette date), ceux-ci sont cependant masqués et troublés et en quelque sorte rendus opaques par les difficultés de comparaison avec les données antérieures, dans les opérations de collecte. Mais surtout on peut penser logiquement que la croissance de l'emploi informel a concerné en priorité son segment anticyclique, c'est-à-dire le travail à domicile, ambulante, non localisé, tertiaire et surtout commercial, et féminin. De cela il existe quelques indices puisqu'on sait par exemple que la part du secteur tertiaire dans l'emploi informel est passée de 71 à 85 % en Mauritanie entre 1980 et 1988, ou encore que la proportion des femmes dans le secteur informel est passée de 31 à 54 % au Mali entre 1976 et 1989. Cependant la connaissance de ces évolutions reste encore très mince au niveau national, et on ne peut les approcher qu'à partir des données globales sur la croissance de l'emploi non salarié, de l'emploi féminin et du secteur tertiaire.

Tertiarisation et féminisation, ainsi que non localisation (au sens de l'exercice à domicile ou dans la rue, en l'absence d'établissements) seraient donc trois indicateurs de marginalisation que devraient s'efforcer d'évaluer les enquêtes actuelles et à venir. Ce qui n'exclut pas, simultanément, un développement de potentialités d'accumulation dans le segment localisé des micro-entreprises, même si ce segment reste relativement faible.

#### IV. DEUX ÉTUDES DE CAS SUR LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DU SECTEUR INFORMEL : BÉNIN, GUINÉE

Le Bénin est un exemple archétypique du rôle que peut jouer le secteur informel dans un contexte d'ajustement structurel. Lorsque les premières mesures d'ajustement furent mises en place, en 1990, les activités informelles employaient déjà 70 % de la population active des deux grandes villes du pays, et le taux de chômage avoisinait ou même dépassait les 20 % (tableau 11). Depuis lors, pourtant, l'emploi informel n'a cessé de s'étendre (on n'ose dire se développer) jusqu'à représenter 87 % de l'emploi urbain pour un taux de chômage déclaré de 12 %.

**Tableau 11. Caractéristiques de l'emploi urbain au Bénin**

	Cotonou - Parakou					4 villes
	1990	1992	1993	1994	1995	1995
Taux de chômage déclaré	24,5	12,9	10,2	12,6	12,0	9,5
Taux de chômage réel	13,1	8,4	6,3	1,8	4,6	5,7
Taux d'emploi informel	69,5	84,4	86,3	86,7	87,5	88,3
Revenu médian (en millier de FCFA)						
Indépendants		13	10	15	15	15
- salariés informels		25	30	35	35	
- salariés formels		45	50	50	40	30

Sources : INSAE-PNUD : ELAM 1, 2, 3, 4, 4 bis, 1990 à 1995.

Déflation des effectifs des entreprises publiques restructurées, privatisées ou fermées, départs volontaires de la fonction publique sont venus restreindre de façon importante le salariat urbain et jeter dans les activités informelles une population déjà très portée sur le commerce.

C'est dans ce contexte d'ajustement et alors qu'un certain équilibre avait été atteint (décroissance du taux de chômage déclaré et réel, et du sous-emploi) que va intervenir un premier choc avec l'arrivée de quelque 100 à 150 000 réfugiés du Togo, au début de l'année 1993. Le gros du flux des réfugiés fut accueilli par les ménages béninois et le secteur informel permit d'en amortir les effets puisqu'on ne

constate pas d'aggravation du taux de chômage, ni du taux de sous-emploi. On remarque cependant une diminution du revenu médian des indépendants.

Le second choc que constitue la dévaluation du franc CFA, au début de l'année 1994, va se traduire par une chute brutale du taux de chômage réel, démontrant ainsi la capacité d'absorption du secteur informel, alors que les revenus médians des indépendants et des salariés informels sont en hausse. Et bien que les résultats de 1995 soient venus corriger en partie cette tendance, il n'en reste pas moins que la capacité de mobilisation du travail dans le secteur informel joue un rôle essentiel dans l'amortissement des chocs extérieurs.

On constate ici encore un important écart entre les revenus médians des indépendants et ceux des salariés, écart qui s'explique en partie par le fait qu'ont été pris en compte les revenus des activités secondaires des salariés, c'est-à-dire de leurs activités informelles à compte propre.

D'une façon générale, la contradiction entre la faiblesse observée des rémunérations dans le secteur public et le fait que les revenus des salariés du secteur moderne (ou des ménages des salariés du secteur moderne) soient supérieurs aux revenus des petits entrepreneurs du secteur informel trouve sa source dans l'existence d'une pluri-activité.

Il est évident qu'en ce domaine les résultats directs des enquêtes sont décevants et risquent de le rester encore longtemps malgré tous les efforts déployés pour saisir un phénomène capital. On convaincra difficilement les salariés de déclarer spontanément une pluri-activité par définition illégale sans même parler des revenus tirés de la pratique clientéliste de l'utilisation des services publics) et l'on aurait tort d'en déduire que l'on attribue à ce phénomène une importance qu'il n'a pas. Tout comme pour l'appréhension des revenus des activités informelles, des approches indirectes s'imposent comme par exemple le calcul du taux d'exercice d'activités informelles par les conjoints ou les autres membres de la famille, ou encore l'écart entre revenus et dépenses des ménages dont le chef est un salarié du secteur public.

Le tableau 12 montre l'importance des activités non agricoles pratiquées par les membres des ménages (et particulièrement les conjoints) dont les chefs sont salariés, en Guinée en 1991.

La pluri-activité touche 8 % des salariés publics et 11 % des salariés privés et 21 à 23 % des agriculteurs, s'agissant du moins des chefs de ménage, mais l'exercice d'activités non agricoles par leurs conjoints porte respectivement sur 42 %, 51 % et 11 à 16 % des catégories concernées.

Ainsi s'expliquerait en partie que les revenus moyens des ménages dont le chef est salarié soient si fortement supérieurs à ceux des autres catégories et notamment aux revenus des ménages dont le chef est indépendant du secteur informel.

**Tableau 12. Répartition des activités non agricoles exercées dans le ménage selon le groupe socio-économique du chef de ménage et le lien de parenté avec le chef de ménage. Guinée 1991 (rapport du nombre d'activités au nombre de ménages)**

Groupe socio-économique du chef	Agriculteurs d'exportation	Agriculteurs de subsistance	Salariés publics	Salariés privés	Ensemble*
<b>Lien de parenté</b>					
Chef	23,4	21,1	8,0	10,6	27,6
Conjoint	15,7	11,0	41,5	51,3	19,8
Autres	7,4	5,1	13,2	17,8	9,2
Nombre total d'activités non agricoles	60 120	155 464	40 533	17 250	493 196
Nombre de ménages	129 301	418 015	64 639	21 675	870 246
Nombre d'activités non agricoles par ménage	0,5	0,4	0,6	0,8	0,6
* L'ensemble comprend les autres groupes socio-économiques non inclus dans le tableau.					
Source : République de Guinée, 1992, Enquête sur les Informations Prioritaires (calculs effectués à partir du tableau 72 A, p. 101).					

## Conclusion

Le secteur informel a puissamment contribué à absorber la croissance soutenue de la population active et réussi à contenir l'explosion d'un chômage qui reste essentiellement un chômage d'insatisfaction de primo-demandeurs d'emploi.

Cette explosion de l'emploi informel ne peut évidemment aller sans une chute de la productivité et des revenus. Mais il apparaît que les limites sont encore loin d'être atteintes, en dépit des apparences brouillées par des évaluations sous-estimées du PNB. En outre l'informel s'articule sur les comportements des divers agents économiques et contribue ainsi à maintenir les écarts et les clivages entre catégories d'agents : ainsi s'explique que le salariat continue à rester un objectif recherché, non comme ambition, mais comme aubaine, donnant accès à des revenus faibles mais stables, des revenus indirects, et des opportunités d'exercice d'activités informelles.

Mais le secteur informel ne doit pas être seulement considéré comme une source de compléments de revenus permettant d'affronter la crise et l'ajustement, il est aussi un creuset où se forge, dans des situations difficiles, une initiative privée susceptible de déboucher sur un petit entrepreneuriat dynamique source d'accumulation : le foisonnement actuel des activités informelles, qui ne semble pas devoir se démentir, en est un signe évident.

## Références bibliographiques

- BIT, 1993. – *Le travail dans le monde*. – Genève, BIT, 111 p.
- CHARMES Jacques, 1987. – *Contribution du secteur informel à l'emploi et à la production au Niger. Essais d'estimation et perspectives*. – Niamey, ministère du Plan, direction de la Statistique et de l'informatique, 12 p.
- CHARMES Jacques, 1988. – *Essai d'estimation de l'emploi dans le secteur informel au Mali. Analyse de la période 1976-85*. – Bamako, ministère du Plan/DNSI/PNUD/DTCD/PADEM, 59 p.
- CHARMES Jacques, 1989. – *Trente cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-89). Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration*. – Ouagadougou, ministère du Plan et de la coopération/PNUD/DTCD, 108 p.
- CHARMES Jacques, 1989. – *Économie non enregistrée, secteur informel et comptabilité nationale au Sénégal : 1977-88*. – Dakar, direction de la Statistique/PAGD, 74 p.
- CHARMES Jacques, 1990. – "Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel", in : *Nouvelles approches du secteur informel*, p.11-51. – Paris, OCDE, 271 p
- CHARMES Jacques, 1991. – "Pluri-activité des salariés et pluri-activité des agriculteurs. Deux exemples de mesure et d'estimation : Italie et Burkina Faso" in : MONTAGNÉ-VILLETTE Solange (éd.), *Espaces et travail clandestins*, p. 25-32. – Paris, Masson, 156 p.
- CHARMES Jacques, 1992. – *La contribution du secteur informel à l'emploi et au produit national en Mauritanie, 1977-92*. – Nouakchott, ministère du Plan, 92 p. (Projet DSA).
- CHARMES Jacques, 1993. – *Le cadre institutionnel comme contrainte, incitation ou régulateur du développement. Programmes d'appui au secteur informel et perspectives de politiques appropriées dans un contexte d'ajustement et de changement en Mauritanie*. – Nouakchott, ministère du Plan, 45 p. (Projet DSA).
- CHARMES Jacques, 1993. – *Emploi, pluri-activité, secteur informel et chômage : caractéristiques de la population active à Bamako d'après l'enquête nationale sur les activités économiques des ménages (secteur informel), au Mali en 1989*. – Bamako, ministère du Plan/DNSI/PNUD, 21 p.
- CHARMES Jacques, 1994. – *Le secteur informel dans l'économie tchadienne. Premières estimations et programme d'enquêtes*. – N'Djamena, ministère du Plan et de la coopération/DSEED, 47 p. + annexes.
- CHARMES Jacques, 1994. – *Le secteur informel, une chance ou un pis-aller pour le développement en Afrique ?*. – Genève, CRES, 13 p. (Communication à la conférence "L'Afrique dans le monde d'aujourd'hui", Espace Afrique Genève, 14-17 novembre 1994).
- CHARMES Jacques, 1994. – "Les jeunes et l'économie au Sahel : place, rôle et attentes", *Pop Sahel*, n° 21, p. 30-35.
- CHARMES Jacques, 1995. – *La capacité d'adaptation des ménages béninois sous ajustement aux effets de la dévaluation du franc CFA. Une analyse du comportement des ménages urbains d'après les résultats de l'enquête légère auprès des ménages*. – Cotonou, INSAE/PNUD, 30 p.

- CHARMES Jacques *et al.*, 1993. – *Suivi des caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel, 1990-93. Résultats de la troisième enquête légère réalisée à Cotonou et Parakou, ELAM 3.* – Cotonou, INSAE/PNUD, 76 p.
- CHARMES Jacques, DOURMASHKIN Neil et STALFORD Sid, 1993. – *Development of business and labour market statistics for Kenya.* – Luxembourg, CESD Communautaire, 36 p. + annexes.
- CHARMES Jacques et NAUDET Jean-David, 1989. – *Secteur artisanal et comptabilité nationale au Zaïre. Résultats de l'enquête légère sur le secteur informel urbain de la production et des services.* – Kinshasa, INS/PNUD/PRAIGEFI, 53 p. + 32 p.
- CHARMES Jacques et WILLAERT Yves, 1994. – *Pauvreté et vulnérabilité en Guinée. État des connaissances, programmes d'action, instruments de suivi et d'évaluation.* – Conakry, ministère du Plan et des finances, 107 p. + annexes. (Projet d'appui au développement socio-économique).
- DEBLÉ Isabelle et HUGON Philippe, 1980. – *Vivre et survivre dans les villes africaines.* – Paris, PUF.
- DIAL et DSCN, 1993. – *Conditions d'activité de la population de Yaoundé.* – Paris, DIAL, 16 p.
- DIAL et DSCN, 1993. – *Le secteur informel à Yaoundé.* – Paris, DIAL, 28 p.
- DIAL et DSCN, 1993. – *Consommation et conditions de vie des ménages à Yaoundé.* – Paris, DIAL, 24 p.
- DNSI et PNUD, 1994. – *Emploi et secteur informel au Mali en 1989. Résultats de l'enquête nationale sur les activités économiques des ménages (secteur informel).* – Bamako, DNSI/PNUD, 65 p.
- DUMONT René, 1962. – *L'Afrique noire est mal partie.* – Paris, Seuil, 287 p.
- GIRI Jacques, 1986. – *L'Afrique en panne.* – Paris, Kartala, 204 p.
- LACHAUD Jean-Pierre, 1995. – *Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique sub-saharienne : rhétorique et réalités. Le cas de la Côte d'Ivoire.* – Bordeaux, Université de Bordeaux I, Centre d'économie du développement, 33 p.
- LATOUCHE Serge, 1991. – *La planète des naufragés. Essai sur l'après-développement.* – Paris, La Découverte, 235 p.
- MEISTER Albert, 1966. – *L'Afrique peut-elle partir ?* – Paris, Seuil.
- OCDE, BAD et CILSS, 1994. – *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020.* – Paris, OCDE, 67 p. (Synthèse de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest.)
- PNUD, 1994. – *Rapport mondial sur le développement humain.* – Paris, Economica, 240 p.
- PADSE, 1992. – *Dimensions sociales de l'Ajustement Structurel, enquête sur les informations prioritaires (ESIP). Rapport final.* – Conakry, ministère du Plan et des finances, 231 p. + 139 p. annexes statistiques.
- MINISTÈRE DU PLAN, Projet Dimensions sociales de l'Ajustement, 1993. – *Plan d'action de lutte contre la pauvreté en Mauritanie.* – Nouakchott, ministère du Plan, 82 p.
- VANDEMOORTELE Jan, 1991. – "Labour Market Informalisation in Sub-Saharan Africa", in : STANDING Guy et TOKMAN Victor E. (éds.), *Towards Social Adjustment, Labour market Issues in Structural Adjustment*, p. 81-113. – Genève, OIT, 348 p.



Les Études du Ceped n° 13

Sous la direction de  
Jean COUSSY et Jacques VALLIN

# CRISE ET POPULATION EN AFRIQUE

Crises économiques, politiques d'ajustement  
et dynamiques démographiques



Centre français sur la population et le développement  
(EHESS - INED - INSEE - ORSTOM - Université Paris VI)

1996